

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-03-051

**DESIGNATION DU
SECRETAIRE DE SEANCE**

**SEANCE
DU 15 JUILLET 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 42

votants : 44

**DATE DE CONVOCATION :
8 Juillet 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Maxime ACCIAI

L'an deux mille vingt, le Mercredi quinze Juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Madame DEZARD Anne (Fontaine Chaalis) suppléante de Monsieur PATRIA
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Pouvoirs :

- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines) pouvoir (Fleurines) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame PRUVÉ (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur PATRIA Alexis représenté par sa suppléante Madame DEZARD Anne (Fontaine Chaalis).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARRIER Philippe, Président.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 42 présents dont 2 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et déclare les membres de l'assemblée délibérante installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

Monsieur Jean-Marc DE LA BEDOYERE, le doyen d'âge du Conseil Communautaire, a pris ensuite la présidence de la séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 Octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise corrélatif au renouvellement général des conseils municipaux de 2020 ;

Vu les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 44 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DESIGNENT** Maxime ACCIAI secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,

Le : 22 JUIL. 2020

Et de l'affichage le : 22 JUIL. 2020

Le Président,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis, 22 JUIL. 2020

Le



Guillaume MARECHAL